Fiche signalétique
INTERLAC 537 BEACH SAND

Bon de commande: {SalesOrd}

Numéro de référence ventes en bloc: CSM71H
Date de révision de la fiche signalétique: 10/01/2011
Numéro de fiche signalétique: A0−1

1. Identification de la préparation et de la société

Identité du produit	INTERLAC 537 BEACH SAND
Numéro de référence ventes en bloc	CSM71H
Nom de la société	International Paint LLC 6001 Antoine drive Houston Texas 77091
Secours	
CHEMTREC (ÉTATS−UNIS)	(800) 424−9300
International Paint	(713) 527−3887
Centre antipoison	(800) 854−6813
Service clientèle	
International Paint	(800) 589−1267
Télécopie	(800) 631−7481

2. Identification des risques posés par le produit

Danger

Classification SGH

Article	Catégorie	Risque
Inflammabilité	3	Liquide et vapeur inflammables.
Toxicité aigue (orale)	Non classé	Sans objet
Toxicité aigue (dermale)	Non classé	Sans objet
Toxicité aigue (inhalation)	Non classé	Sans objet
Toxicité aigue (ingestion)	Non classé	Sans objet
Effets corrosifs/irritation cutanés	Non classé	Sans objet
Lésion/irritation oculaire	Non classé	Sans objet
Sensibilisation (respiratoire)	Non classé	Sans objet
Sensibilisation (dermale)	Non classé	Sans objet
Toxicité pour les cellules reproductrices	Non classé	Sans objet
Toxicité générale sur organes cibles spécifiques (exposition unique)	1	Sans objet
	2	Sans objet
	3	effets narcotiques, irritation des voies respiratoires
Toxicité générale sur organes cibles spécifiques (exposition répétée)	1	poumons
	2	sang (système circulatoire), système nerveux central, foie, appareil respiratoire, peau, testicules
Risque d'aspiration	Non classé	Sans objet
Effets nocifs sur les milieux aquatiques (aigus)	3	Nocif pour les organismes aquatiques.
	4	

Effets nocifs sur les milieux aquatiques (effet à long terme)		Peur être nocif pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme.
Cancérogénicité	1A	Peut provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	Non classé	Sans objet
Peroxyde organique	Non classé	Sans objet

Phrases sur la sécurité

S61: Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/les fiches signalétiques

Résumé	AVIS: Des rapports ont associé une surexposition occupationnelle prolongée et répétée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. Faire intentionnellement un mauvais usage en concentrant et en inhalant délibérément le contenu peut être nocif ou même fatal. Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
Inhalation	Nocif si inhalé. Irrite le nez et la gorge. Les vapeurs peuvent affecter le cerveau ou le système nerveux causant des étourdissements, des maux de tête ou des nausées.
Yeux	Cause une irritation grave aux yeux. Évitez le contact avec les yeux.
Peau	Irrite les yeux. Peut être nocif si absorbé par la peau.
Ingestion	Toxique en cas d'ingestion. Peut occasionner des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements, la diarrhée ou la somnolence.
Effets chroniques	Risque possible de cancer. Contient un ingrédient dont certaines études en laboratoire sur les animaux ont montré qu'il peut causer le cancer (se référer aux Sections 2 et 15 pour chaque ingrédient). Les risques de cancer dépendent du niveau et de la durée d'exposition.

Classement HMIS Santé: 2 Inflammabilité: 2 Réactivité: 0 PPE: X

3. Composition / informations sur les ingrédients

Ingrédient	N° CAS	Pourcentage
Pseudo−cumène	0000095−63−6	1.0 – 10
Kaolin	0001332−58−7	1.0 – 10
Silice amorphe	0007631−86−9	1.0 – 10
Sulfate de baryum	0007727−43−7	25 – 50
Solvant Stoddard	0008052−41−3	1.0 – 10
Dioxyde de titane	0013463−67−7	10 – 25
Hydroxyde d'aluminium	0021645−51−2	1.0 – 10
Triméthylbenzène	0025551−13−7	1.0 – 10
Distillats de pétrole, hydrotraités légers	0064742−47−8	1.0 – 10

4. Premiers soins

Généralités	Enlevez les vêtements et souliers contaminés. Consultez un médecin immédiatement. Nettoyez les vêtements avant de les remettre. Nettoyez les souliers contaminés à fond ou détruisez−les.
Inhalation	En cas d'inhalation, transportez la victime à l'air frais. Si la victime ne respire plus, donner la respiration artificielle. Si elle éprouve de la difficulté à respirer, donner de l'oxygène. Obtenez immédiatement de l'assistance médicale.
Yeux	En cas de contact, rincez immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenez immédiatement de l'assistance médicale.
Peau	En cas de contact, rincez immédiatement la peau avec beaucoup d'eau et du savon. Obtenez immédiatement de l'assistance médicale.
Ingestion	En cas d'ingestion, appelez immédiatement le Centre Anti−Poison le plus près de chez vous. NE PAS provoquer de vomissements à moins de suivre les ordres du personnel médical. Ne jamais administrer quoique ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

5. Lutte contre les incendies

Point d'éclair

Limite inférieure d'explosion (LIE)	1 (% vol dans l'air) à une pression atmosphérique et température normales.
Guide ERG N°	127

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Procédures de lutte contre les déversements	ÉLIMINER TOUTES SOURCES D'INCENDIE: (interdit de fumer, pas de torches, d'étincelles ou de flammes dans les lieux environnants). Utiliser seulement de l'équipement anti−étincelle pour manipuler le matériel déversé et les matières absorbantes. Ne pas toucher ou marcher sur le matériel déversé. Arrêter la fuite du matériel si ce n'est pas risqué. Empêcher le déversement d'entrer dans les cours d'eau, égouts, endroits fermés et sous−sols. Une mousse répressive de vapeurs peut être employée afin de réduire les vapeurs. Absorber ou couvrir avec de la terre, du sable ou autres matériaux non−combustibles secs et transférer le tout dans les contenants. Utilisez des outils anti−étincelle pour ramasser le matériel absorbé.
Sécurité publique	EN CAS D'URGENCE, APPELEZ CHEMTREC au (703) 527−3887. Isolez le déversement ou la fuite dans la zone immédiate à au moins 25 à 50 mètres (80 à 160 pieds) dans toutes les directions. Maintenir à l'écart tout personnel non autorisé. Demeurez contre le vent. Empêchez le matériel d'entrer dans les zones basses. Ventilez les espaces clos avant d'entrer. DÉVERSEMENTS MAJEURS: Dans la direction du vent, il faut considérer une évacuation initiale d'au moins 300 mètres (1000 pieds).
Guide ERG N°	127

7. Manipulation et entreposage

Température de stockage	Magasin entre 40 et 100 F (4−38°C).
Précautions relatives à la manipulation et au stockage	Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas fumer. Éteignez toutes flammes et lampes témoins. Fermez les fours, appareils de chauffage, les moteurs électriques et toutes les autres sources d'ignition durant l'application et ceci jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de vapeurs. Les vapeurs peuvent causer une combustion instantanée ou s'enflammer et exploser. Prévenir l'accumulation des vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et portes afin produire une ventilation croisée. Évitez le contact avec les yeux et les vêtements. Évitez un contact prolongé ou répété avec la peau. Refermez le contenant après usage. Nettoyez à fond après manipulation.

8. Contrôles de l'exposition et protection individuelle

Exposition

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0000095−63−6	Pseudo−cumène	OSHA	Aucune Limite Établie
		ACGIH	Aucune Limite Établie
		NIOSH	25 ppm TWA; 125 mg/m3 TWA
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	Aucune Limite Établie
		Mexique	Aucune Limite Établie
		Brésil	Aucune Limite Établie
0001332−58−7	Kaolin	OSHA	15 mg/m3 TWA (total dust); 5 mg/m3 TWA (respirable fraction)
		ACGIH	2 mg/m3 TWA (respirable fraction, particulate matter containing no asbestos and
		NIOSH	10 mg/m3 TWA (total dust); 5 mg/m3 TWA (respirable dust)
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	2 mg/m3 TWAEV (respirable, containing no asbestos and less than 1% crystalline silica)
		Mexique	10 mg/m3 TWA20 mg/m3 STEL

		Brésil	Aucune Limite Établie
0007631−86−9	Silice amorphe	OSHA	Aucune Limite Établie
		ACGIH	Aucune Limite Établie
		NIOSH	6 mg/m3 TWA3000 mg/m3 IDLH
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	Aucune Limite Établie
		Mexique	Aucune Limite Établie
		Brésil	Aucune Limite Établie
0007727−43−7	Sulfate de baryum	OSHA	15 mg/m3 TWA (total dust); 5 mg/m3 TWA (respirable fraction)
		ACGIH	10 mg/m3 TWA
		NIOSH	10 mg/m3 TWA (total dust); 5 mg/m3 TWA (respirable dust)
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	10 mg/m3 TWAEV (total dust)
		Mexique	Aucune Limite Établie
		Brésil	Aucune Limite Établie
0008052−41−3	Solvant Stoddard	OSHA	500 ppm TWA; 2900 mg/m3 TWA
		ACGIH	100 ppm TWA
		NIOSH	350 mg/m3 TWA1800 mg/m3 Ceiling (15 min)20000 mg/m3 IDLH
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	525 mg/m3 TWAEV
		Mexique	100 ppm TWA; 523 mg/m3 TWA200 ppm STEL; 1050 mg/m3 STEL
		Brésil	Aucune Limite Établie
0013463−67−7	Dioxyde de titane	OSHA	15 mg/m3 TWA (total dust)
		ACGIH	10 mg/m3 TWA
		NIOSH	5000 mg/m3 IDLH
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	10 mg/m3 TWAEV (total dust)
		Mexique	10 mg/m3 TWA (as Ti)20 mg/m3 STEL (as Ti)
		Brésil	Aucune Limite Établie
0021645−51−2	Hydroxyde d'aluminium	OSHA	Aucune Limite Établie
		ACGIH	Aucune Limite Établie
		NIOSH	Aucune Limite Établie
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	Aucune Limite Établie
		Mexique	Aucune Limite Établie
		Brésil	Aucune Limite Établie
0025551−13−7	Triméthylbenzène	OSHA	Aucune Limite Établie
		ACGIH	25 ppm TWA
		NIOSH	Aucune Limite Établie
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	25 ppm TWAEV; 123 mg/m3 TWAEV
		Mexique	25 ppm TWA; 125 mg/m3 TWA35 ppm STEL; 170 mg/m3 STEL
		Brésil	Aucune Limite Établie
0064742−47−8	Distillats de pétrole, hydrotraités légers	OSHA	Aucune Limite Établie
		ACGIH	Aucune Limite Établie
		NIOSH	Aucune Limite Établie
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
			Aucune Limite Établie

		OHSA, CAN.	
		Mexique	Aucune Limite Établie
		Brésil	Aucune Limite Établie

Données sur la santé

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0000095−63−6	Pseudo−cumène	NIOSH:	Aucune Limite Établie
0001332−58−7	Kaolin	NIOSH:	peau and mucous membrane injury respiratory effects
0007631−86−9	Silice amorphe	NIOSH:	Aucune Limite Établie
0007727−43−7	Sulfate de baryum	NIOSH:	yeux nez
0008052−41−3	Solvant Stoddard	NIOSH:	yeux nez
0013463−67−7	Dioxyde de titane	NIOSH:	Lung tumors dans animals
0021645−51−2	Hydroxyde d'aluminium	NIOSH:	Aucune Limite Établie
0025551−13−7	Triméthylbenzène	NIOSH:	peau irritation CNS depression
0064742−47−8	Distillats de pétrole, hydrotraités légers	NIOSH:	Aucune Limite Établie

Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0000095−63−6	Pseudo−cumène	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Présumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;
0001332−58−7	Kaolin	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Présumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;
0007631−86−9	Silice amorphe	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Présumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: Yes; Groupe 4: No;
0007727−43−7	Sulfate de baryum	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Présumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;
0008052−41−3	Solvant Stoddard	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Présumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;
0013463−67−7	Dioxyde de titane	OSHA	Effet cancérogène spécifique: Yes
		NTP	Connu: No; Présumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: Yes; Groupe3: No; Groupe 4: No;
0021645−51−2	Hydroxyde d'aluminium	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Présumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;
0025551−13−7	Triméthylbenzène	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Présumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;

0064742−47−8	Distillats de pétrole, hydrotraités légers	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Présumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;

Respiratoire	Choisir de l'équipement qui peut vous protéger des ingrédients indiqués dans la Section 2 de ce document. Assurez−vous d'avoir de l'air frais lors de l'application et du séchage. Si vous éprouvez un larmoiement des yeux, des maux de tête ou des étourdissements, ou si le moniteur d'air indique que le taux de poussière, de vapeurs, ou de bruine est au−dessus des limites permises, portez un respirateur homologué, bien ajusté, durant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du respirateur. POUR LES UTILISATEURS DE PROTECTION RESPIRATOIRE 3M SEULEMENT: Pour de l'information et de l'assistance sur la santé professionnelle et les produits sécuritaires 3M, appelez sans frais le service technique chez OH&ESD aux États−Unis au 1−800−243−4630, au Canada composez le 1−800−267−4414. Veuillez ne pas appeler à ces numéros si les produits de protection respiratoire proviennent de tout autre autre fabricant. 3M ne souscrit pas à l'exactitude de l'information contenue dans cette fiche signalétique.
Yeux	Évitez le contact avec les yeux. On doit se munir d'un équipement protecteur adéquat pour se protéger contre l'exposition aux produits chimiques énumérés dans la Section 2 de ce document. Selon les conditions spécifiques d'utilisation sur le site, des lunettes protectrices et/ou une protection pour la tête et le visage pourraient être requise afin d'éviter les contacts avec le produit. L'équipement doit être nettoyé à fond ou détruit après chaque utilisation.
Peau	On doit se munir d'un équipement protecteur adéquat pour se protéger contre l'exposition aux produits chimiques énumérés dans la Section 2 de ce document. Selon les conditions spécifiques d'utilisation sur le site, des gants protecteurs, un tablier, des bottes et/ou une protection pour la tête et le visage pourraient être requise afin d'éviter les contacts avec le produit. L'équipement doit être nettoyé à fond ou détruit après chaque utilisation.
Contrôles d'ingénierie	Prévenir l'accumulation des vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et portes afin produire une ventilation croisée.
Autres pratiques de travail	Des fontaines pour nettoyer les yeux et des douches d'urgence devraient être disponibles dans les environs de toute exposition potentielle. Utilisez de bonnes pratiques pour l'hygiène personnelle. Lavez−vous les mains avant de manger, de boire, d'utiliser les toilettes, etc. Enlevez rapidement et nettoyez à fond les vêtements souillés avant de les remettre. Après le travail, prenez une douche en utilisant beaucoup de savon et d'eau.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide Coloured
pH	Aucune Limite Établie
Densité	1.79
Point d'ébullition F	169
Densité de vapeur	Plus lourd que l'air
% COV	Se reporter à la fiche sur les données techniques de ce produit
Vitesse d'évaporation	Plus lent que l'éther

10. Stabilité et réactivité

Généralités	Ce produit est stable et ne présente pas de risque de polymérisation.
Matières incompatibles	Agents oxydants puissants.
Décomposition dangereuse	Le produit peut générer des vapeurs dangereuses lorsque chauffé jusqu'à sa décomposition, comme pour le soudage. Les vapeurs peuvent produire du bioxyde de carbone et du monoxyde de carbone.

11. Données toxicologiques

Ingrédient	Orale DL50, mg/kg	DL50 Dermale, mg/kg	Inhalation Vapeur DL50, mg/l/4h

Pseudo−cumène – (0000095−63−6)	3,400.00, Rat – Catégorie: 5	3,160.00, Lapin – Catégorie: 5	−−−
Kaolin – (0001332−58−7)	−−−	−−−	−−−
Silice amorphe – (0007631−86−9)	5,000.00, Rat – Catégorie: 5	2,000.00, Lapin – Catégorie: 4	−−−
Sulfate de baryum – (0007727−43−7)	−−−	−−−	−−−
Solvant Stoddard – (0008052−41−3)	5,000.00, Rat – Catégorie: 5	3,000.00, Lapin – Catégorie: 5	5,500.00, Rat – Catégorie: NA
Dioxyde de titane – (0013463−67−7)	10,000.00, Rat – Catégorie: NA	10,000.00, Lapin – Catégorie: NA	6,082.00, Rat – Catégorie: NA
Hydroxyde d'aluminium – (0021645−51−2)	5,000.00, Rat – Catégorie: 5	−−−	−−−
Triméthylbenzène – (0025551−13−7)	8,970.00, Rat – Catégorie: NA	−−−	−−−
Distillats de pétrole, hydrotraités légers – (0064742−47−8)	5,000.00, Rat – Catégorie: 5	2,000.00, Lapin – Catégorie: 4	5.20, Rat – Catégorie: 3

Généralités — AVIS: Des rapports ont associé une surexposition occupationnelle prolongée et répétée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. Faire intentionnellement un mauvais usage en concentrant et en inhalant délibérément le contenu peut être nocif ou même fatal. Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez−vous à la Section 2 pour des données spécifiques.

12. Données écologiques

Not Defined

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez−vous à la Section 2 pour des données spécifiques.

13. Donnée sur l'élimination

Disposez des déchets selon les normes locales, provinciales et fédérales. (Aussi en référence avec l'information indiquée dans le RCRA, Section 15, si indiquée).

14. Informations relatives au transport

DOT (transport terrestre national)

Désignation exacte pour l'expédition DOT	PEINTURE
Classe de danger DOT	3
Numéro UN / NA :	UN 1263
Groupe d'emballage DOT	III
CERCLA/DOT Quantité à déclarer	2148 gal. / 32010 lb

IMO / IMDG (transport maritime)

Désignation exacte pour l'expédition IMDG	PEINTURE
Classe de danger IMDG	3 – Liquide combustible et inflammable
Numéro UN / NA :	UN 1263
Groupe d'emballage IMDG	III
Code de référence système	1

15. Informations sur les réglementations

Résumé sur les règlementations — La Section 15 ne comprend pas tous les renseignements réglementaires; seuls les règlements sélectionnés sont représentés. Tous les ingrédients de ce produit sont énumérés dans la base de données du TSCA (Toxic Substance Control Act) ou alors ne sont pas requis d'être énumérés dans la base de données du TSCA.

Classification SIMDUT — Aucune Limite Établie

DOT Polluants marins (10%):
(aucun ingrédient indiqué)

DOT Polluants marins graves (1%):
(aucun ingrédient indiqué)

EPCRA 311/312 Produits chimiques et quantités à signaler:

Xylène (isomères o, m, p) (100 lb final RQ; 45.4 kg final RQ)

EPCRA 302 Ingrédients extrêmement dangereux:
(aucun ingrédient indiqué)

EPCRA 313 Produits chimiques toxiques:
- Pseudo−cumène
- Xylène (isomères o, m, p)

Substances "Right to Know" de l'État du Massachusetts:
- Pseudo−cumène
- Sulfate de baryum
- Kaolin
- Silice amorphe
- Solvant Stoddard
- Dioxyde de titane
- Triméthylbenzène

Substances extraordinairement dangereuses selon l'État du Massachusetts:
- Quartz
- Silice, cristobalite

Substances "Right to Know" de l'État de la Pennsylvanie:
- Pseudo−cumène
- Sulfate de baryum
- Kaolin
- Silice amorphe
- Solvant Stoddard
- Dioxyde de titane
- Triméthylbenzène

Substances dangereuses spéciales selon l'État de la Pennsylvanie:
(aucun ingrédient indiqué)

Substances dangereuses selon l'État du Rhode Island:
- Alcool éthylique
- Oxyde de fer
- Kaolin
- Solvant Stoddard
- Dioxyde de titane
- Triméthylbenzène
- Xylène (isomères o, m, p)

Statut RCRA:

Substances "Right to Know" de l'État du New Jersey:
- Pseudo−cumène
- Silice amorphe
- Solvant Stoddard
- Dioxyde de titane
- Triméthylbenzène

Substances dangereuses spéciales selon l'État du New Jersey:
(aucun ingrédient indiqué)
- Alcool éthylique
- Alcool méthylique
- Xylène (isomères o, m, p)

Substances dangereuses pour l'environnement selon l'État du New Jersey:
- Pseudo−cumène
- Xylène (isomères o, m, p)

Proposition 65 − Substances carcinogènes:
- Noir de carbone
- Cobalt
- Nickel
- Quartz

Proposition 65 − Toxines reproductrices femelles:
(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 − Toxines reproductrices mâles:
(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 – Toxines de croissance:

Alcool éthylique

Phrases sur la nature des risques

R45: Peut provoquer le cancer.

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

16. Autres informations

Les informations et recommandations dans le présent document sont basées sur des données qui, selon nous, sont correctes. Cependant, aucune garantie de toute sorte, expresse ou tacite, n'est accordée quant aux renseignements qui se trouvent sur cette fiche signalétique. Nous n'acceptons aucune responsabilité et nous nous dégageons de toute faute quant aux dommages qui pourraient être causés suite à une exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se soumettre aux lois et réglementations relatives à la santé et à la sécurité.